

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 07/03/2025

Délibération n°5

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, SANZBERRO Jean-Philippe, Cécilia LARRALDE, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MARTICORENA Mayder, GARAT Jean-Michel

ABSENTS : PALLEC Bernard, ECHINARD Emmanuel, MIHURA Nathalie

PROCURATIONS : PALLEC Bernard a donné procuration à HARIGNORDOQUY Michel, ECHINARD Emmanuel a donné procuration à GARAT Jean-Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : REENGAGEMENT SUR UN CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE DE SAINT PEE SUR NIVELLE : CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE D'AINHOA ET CONVENTION DE COORDINATION DE LA PMPC ET DES FORCES DE L'ETAT

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2022, une convention de mutualisation et de mise à disposition du service de police municipale de Saint Pée sur Nivelle et une convention de coordination de la PPMC et des forces de l'Etat ont été signées.

Elles arrivent à expiration en juin 2025.

Lors du COPIL du 22/01/2025, un bilan a été effectué et les besoins des communes et les missions et moyens à développer ont été évoquées en vue de la préparation de futures conventions.

La commune d'Ainhoa conserverait le même volume annuel de présence de la PMPC (48h) mais avec une augmentation tarifaire du fait du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux et de leur revalorisation salariale (6973.14€). Pour mémoire la facturation 2024 est de 5616€.

En vue de la rédaction des futures conventions, la commune de Saint Pée sur Nivelle demande la position de la commune d'Ainhoa sur un réengagement de 3 ans.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de réengagement, pour 3 ans, sur une convention de mutualisation et de mise à disposition du service de police municipale avec

la Commune d'Ainhoa et une convention de coordination de la PMPC et des forces de l'Etat.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de se réengager sur une convention de coordination de la PMPC et des forces de l'Etat et sur une convention de mutualisation et de mise à disposition de la PPMC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Cécilia LARRALDE

Michel IBARLUCIA

